

Châteauneuf sur Isère, le mardi 30 novembre 2021

Message à tous les adhérents
Copie aux professeurs, Mairie

Objet : renforcements des mesures anti-covid.

Chers adhérents,

La situation liée au COVID évolue de façon de très défavorable et avec un impact cette fois important au sein du Son des Vents. Afin de nous adapter à cette nouvelle accélération de l'épidémie, le bureau a décidé, en liaison avec les informations préfectorales et municipales, de renforcer temporairement certaines mesures individuelles et collectives.

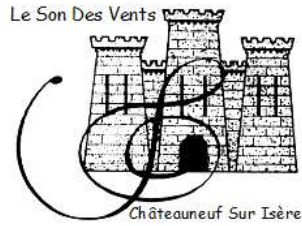
Nous vous prions de lire attentivement la série d'actions à appliquer dès à présent pour endiguer la propagation du virus et pérenniser notre activité.

- Le protocole sanitaire doit être appliqué avec rigueur.
- Le calendrier des prochains événements fait l'objet d'un arbitrage selon deux critères : le niveau de risque et responsabilité, le nombre d'élèves concerné.

Vous trouverez, ci-dessous, le nouveau protocole sanitaire validé par le bureau et les arbitrages des prochaines dates.

Nous vous prions de recevoir, chers adhérents, l'expression des respectueuses salutations du bureau.

Thomas PORRIN
Président de l'association Le Son des Vents



Détail du protocole

PROTCOLE SANITAIRE au 29 novembre 2021

Le rôle principal des parents d'élèves



Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid 19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école de musique. En cas de symptômes ou de fièvre ($> 37,8^{\circ}\text{C}$), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école de musique. Les professeurs devront procéder de la même manière. Les professeurs présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école de musique, couloirs, sanitaires, etc.)



Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce document, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

- A l'arrivée dans la classe

Le port du masque

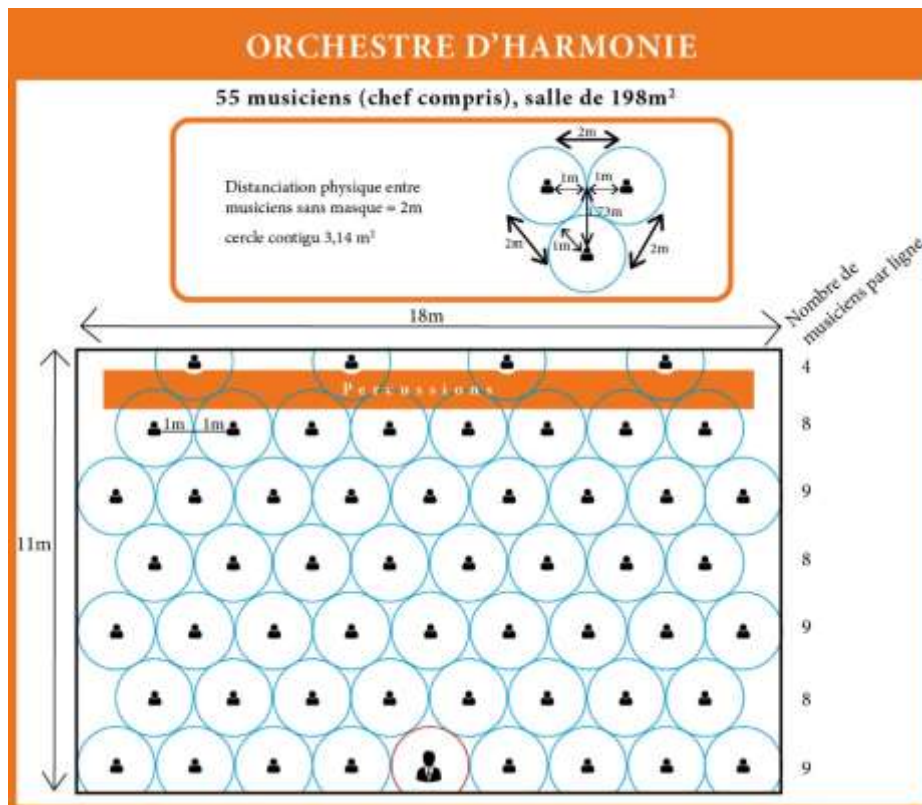
- Pour les élèves en école élémentaire, les collégiens/lycéens et adultes, le port du masque est obligatoire.
- Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

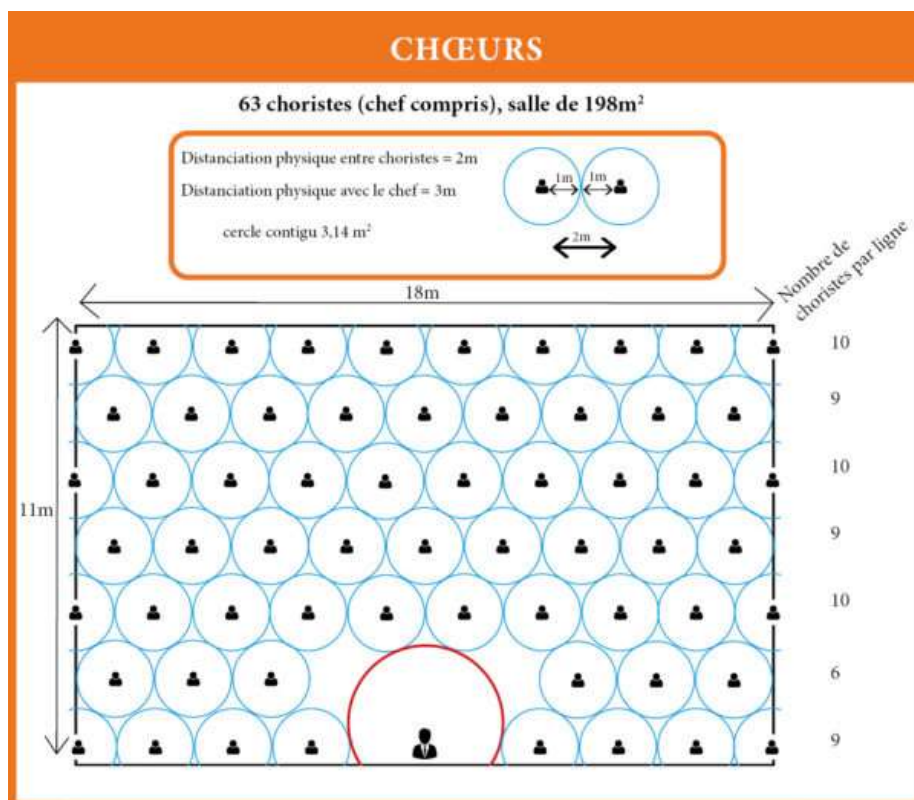
Cas particuliers des instruments à vent et des chœurs :

Mesure de distanciation élargie compensatoire au retrait du masque. [Lien](#).

Lors de la pratique de l'instrument à vent, le masque sera retiré en respectant scrupuleusement le protocole de la Confédération Musicale de France. La salle de l'Eau vive est mise à disposition pour pouvoir appliquer le schéma ci-dessous.



Lors des cours de chant, le masque pourra être retiré. Le protocole Chœur CMF sera alors appliqué. La salle de l'eau vive est également mise à disposition pour la distanciation importante imposé par le schéma ci-dessous.



Le port du masque est rendu obligatoire aux abords de l'école de musique (parents, enfants du collège et plus)

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes toutes les heures. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

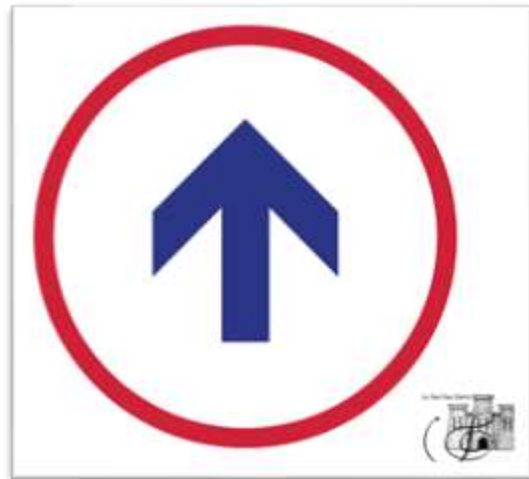
Limiter au maximum le brassage des élèves

La circulation, hors temps de classe, dans les bâtiments devra être limitée au strict nécessaire.

Les salles d'attente seront supprimées ; les parents sont invités à attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules.

Les parents n'étant pas autorisés à rentrer dans l'école de musique, l'enseignant ira chercher chaque élève au point d'accueil à l'extérieur du bâtiment et les ramènera à la fin des cours.

L'entrée des pratiquants se fait par la grande salle. La sortie se fait par la salle de solfège.



Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Pour les salles de classe qui sont restées fermées depuis au moins 5 jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.

Les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un nettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme d'un produit virucide (type spectre 5) pour les virus enveloppés.

La communication, l'information et la formation

Les parents

Ils devront être informés clairement :

- ✓ des conditions d'ouverture de l'établissement,
- ✓ de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières.

- ✓ de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école de musique
- ✓ de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'école de musique,
- ✓ des points d'accueil et de sortie des élèves,

Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels doivent appliquer les gestes barrière, les règles de distanciation physique et le port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les élèves et les pratiquants

Les élèves doivent bénéficier d'une information sur les gestes barrière et l'hygiène des mains. Cette information devra être adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire.

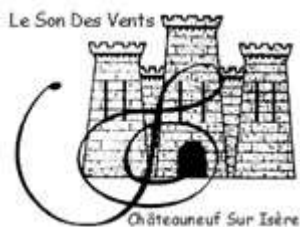
Rappel des 5 principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- L'information, la communication et la formation

Ressources

[Publication de la préfecture de la Drôme au 25/11/2021](#)

[Ce protocole est consultable en ligne sur notre page web sur le site de la mairie de Chateauneuf sur Isère.](#)



29/11/2021

Les dates à venir font l'objet d'une attention particulière dont voici les conclusions :

Les rendez-vous du Corso : réunion maintenue

Réunion d'enclenchement le jeudi 9 décembre salle du solfège., ouverte à tous, application du protocole. Invitation à venir dans la semaine.

Audition de piano du vendredi 10 décembre 17h-18h30/20h : Audition maintenue avec restrictions

Nous limitons le nombre de participant à l'enfant musicien et un seul accompagnant avec passe sanitaire.

salle de l'Eau Vive pour le respect des distances sanitaires et la jauge.

captation vidéo pour diffusion aux autres parents/familles.

papillotes et mandarines en extérieur.

Arbre de Noël de la municipalité mercredi 15 décembre à la salle de l'Eau Vive : arbade maintenue

Les Copains des Vents seront engagés avec l'accord de l'association.

Concert des chanteuses adulte du vendredi 17 décembre :

Concert reporté à une date ultérieure.

Concert au Marché de Noël le dimanche 19 décembre : concert maintenu

Les Copains des Vents seront engagés avec l'accord de l'association.

Concert du Nouvel An le samedi 22 janvier de 14h à 22h : évènement annulé

Tous les élèves et toutes les formations sont concernées.

Par précaution, nous annulons la date dès à présent.